

Ministry of Education

Office of the ADM  
Financial Policy and Business Division  
20th Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint  
Division des politiques financières et des  
opérations  
20<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
900, rue Bay  
Toronto ON M7A 1L2



2016: B01

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directions de l'Éducation

**EXPÉDITEUR :** Gabriel F. Sékaly  
Sous-ministre adjoint  
Division des politiques financières et des opérations

**DATE:** Le 02 février 2016

**OBJET :** Guide portant sur l'examen des installations destinées aux élèves

---

En mars 2015, le Ministère a publié la *Ligne directrice relative à l'examen portant sur les installations destinées aux élèves* qui s'inscrivait dans la Stratégie des mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires visant à aider et à inciter les conseils scolaires à utiliser plus efficacement les installations scolaires. Cette ligne directrice permet aux conseils scolaires de disposer d'un outil plus efficace pour répondre à leurs besoins en matière de fermeture et de regroupement d'écoles, tout en veillant à ce que les collectivités aient la possibilité de donner leur avis. De plus, cette ligne directrice répond aux questions des conseils scolaires, des parents, des tutrices et tuteurs et des autres membres de la communauté scolaire sur les défis à régler lorsqu'il faut entreprendre des examens des installations.

Cela étant dit, le Ministère reconnaît que la fermeture d'une école fait partie des décisions les plus difficiles à prendre pour les conseils scolaires. Quant aux parents, aux tutrices et tuteurs et aux autres membres de la communauté, s'ils se sont attachés à leur école, il se peut que l'idée d'un changement leur soit difficile à accepter. Malgré ces difficultés, les conseils scolaires ont la responsabilité de concentrer leurs ressources afin que tous les élèves aient accès à un vaste éventail de programmes et services éducatifs de grande qualité. Dans certains cas, ils n'auront pas d'autre choix que de fermer ou de regrouper des écoles.

Afin d'aider les conseils scolaires à mener à bien cette importante tâche, le Ministère

vient de publier un nouveau **Guide portant sur l'examen des installations destinées aux élèves**. Ce document vise à aider les conseils scolaires à communiquer avec les parents, les tutrices et tuteurs, les élèves et les autres membres de la communauté au sujet des examens des installations.

Plus précisément, le guide traite des questions suivantes :

- Pourquoi les conseils scolaires regroupent-ils ou ferment-ils des écoles?
- Envisagent-ils d'autres solutions avant de décider de fermer ou de regrouper des écoles?
- Comment se déroule l'examen d'une installation?
- De quelles façons les parents, les tutrices et tuteurs ou les autres membres de la communauté peuvent-ils participer au processus d'examen?
- Que se passe-t-il une fois que l'examen d'une installation est terminé?

Le guide fait suite à la publication en septembre 2015, par le Ministère, de trois études pilotes sur l'impact des regroupements scolaires. Ces études faisaient état des pratiques et des idées pouvant être utiles à des regroupements futurs et expliquaient le processus en détail aux communautés scolaires. Ces documents visent à aider les conseils scolaires à utiliser les installations scolaires plus efficacement et à améliorer l'expérience d'apprentissage des élèves.

### **Comment se servir du guide?**

Le guide s'adresse principalement aux parents et aux tutrices et tuteurs qui participent à un examen des installations ou qui s'apprêtent à le faire. Il peut aussi être utile aux membres de la communauté, aux municipalités et aux organismes communautaires.

Offert en français et en anglais, le **Guide portant sur l'examen des installations destinées aux élèves** peut être utilisé de différentes façons : les conseils scolaires peuvent le publier sur leur site Web ou le distribuer aux parents et aux différents groupes d'intervenants locaux. Ils peuvent aussi utiliser le guide comme référence ou en citer des passages dans des documents qu'ils diffusent. Le guide n'est cependant pas un document de politique et n'a pas valeur de directive juridique ou politique. Le Ministère n'a pas l'intention de le distribuer en format papier et le publie en format électronique sur son [site Internet](#).

Le Ministère souhaite remercier le Comité consultatif des immobilisations qui a participé à la rédaction du guide. Ce comité était composé de représentantes et représentants de 15 conseils scolaires de l'Ontario.

Si vous avez des questions au sujet du guide, veuillez communiquer avec Mathew Thomas, chef, Direction des politiques et des programmes d'immobilisations, en l'appelant au 416-326-9920 ou en lui écrivant à [Mathew.P.Thomas@ontario.ca](mailto:Mathew.P.Thomas@ontario.ca).

*Original signé par*

Gabriel F. Sékaly  
Sous-ministre adjoint  
Division des politiques financières et des opérations

cc: Surintendantes et surintendants des affaires scolaires  
Gestionnaires de la planification